



**Institut National de la Consommation**

## **VERS UNE CONSOMMATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE ?**

COLLOQUE mardi 11 décembre 2018

### **TABLE RONDE 2 CHANGER LE STATUT DU CONSOMMTEUR : D'UN SIMPLE UTILISATEUR À UN VÉRITABLE ACTEUR DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

1

Modération des tables rondes : **Sylvie Metzeldard**, Rédactrice en chef 60 millions de consommateurs

**Arnaud SCHWARTZ**, Secrétaire national, FNE (France Nature Environnement)

**Adèle CHASSON**, Chargée de mission, Halte à l'Obsolescence programmée

**Frédéric BORDAGE**, Expert indépendant, Green IT

**Arnaud SCHWARTZ**, Secrétaire national, FNE (France Nature Environnement)

En préambule, face à l'effondrement de la biodiversité, à l'épuisement des ressources et au défi que représente pour l'humanité le dérèglement climatique, je rappellerai qu'il est nécessaire de réduire nos surconsommations, notamment celle liée au numérique.

Une éducation en matière de numérique est indispensable.

Des campagnes d'information et de sensibilisation doivent être mises en place. Une communication diffusée par différents canaux et différents types d'acteurs (associations, institutions et entreprises) permettra au grand public d'être bien informé et d'adopter des comportements plus sobres, plus soutenables. Il s'agit notamment de promouvoir la mise sur le marché de produits plus facilement réparables et, au sens premier du terme, plus durables.

Un travail concernant l'obsolescence perçue, liée à la surconsommation globale, doit en ce sens aussi être envisagé, afin de stopper les effets de mode et de ralentir le rythme de renouvellement des équipements numériques. L'exemple de la pollution plastique des océans démontre qu'une population sensibilisée est capable d'accepter rapidement des changements législatifs ayant des impacts majeurs sur la consommation au quotidien (cf. interdiction de mise sur le marché de certains objets en plastique à usage unique).

Aussi, la France est en capacité d'utiliser les voies réglementaires, telles que le Code de la consommation, pour informer et éduquer, tout particulièrement en signalant la réparabilité et la durabilité des produits (l'actuelle réglementation concernant la disponibilité des pièces de rechange est à cet égard contre-productive et donc perfectible). Des règles contraignantes peuvent en outre être proposées empêchant la mise en décharge ou l'incinération de certains matériaux. Le manque de structuration actuelle en faveur du recyclage en Europe de ces derniers entraînant, par ailleurs, l'exportation de pollution dans des conditions écologiques et sociales déplorables, tout comme la perpétuation d'un extractivisme destructeur, lui aussi bien souvent, à l'étranger et dans des conditions que nous n'accepterions pas ici.

Ensuite, encourager les designers, les producteurs et les metteurs sur le marché à concevoir des produits plus intelligents permettrait aussi aux consommateurs de faire des achats ayant un moindre impact, utilisables plus longtemps, réparables et recyclables. À ce sujet, les actions de recyclage mises en place actuellement sont critiquables. Par exemple, le plastique recyclé peut contenir des produits toxiques. Œuvrer pour la traçabilité des produits est donc impératif si nous souhaitons développer une économie circulaire, respectueuse de notre santé et de celle des écosystèmes. C'est aussi, tant pour les producteurs que les consommateurs, une question de confiance.

**Adèle CHASSON**, Chargée de mission, Halte à l'Obsolescence programmée

L'association HOP vise à fédérer et à influencer les pouvoirs publics et les industriels afin d'espérer des produits plus réparables et plus durables. L'association propose donc des activités de sensibilisation, expliquant notamment qu'il existe trois types d'obsolescence (technique, esthétique et logicielle).

Je souhaite aujourd'hui attirer l'attention sur l'impact de la non-durabilité des appareils numériques. Par exemple, entre 1985 et 2015, la durée de vie d'un ordinateur a été divisée par trois. Il en est de même pour les smartphones, dont la durée de vie est de 18 mois en moyenne. Sachant que les phases de fabrication et de fin de vie sont les plus impactantes d'un point de vue environnemental, ce renouvellement trop rapide est un vrai problème.

Allonger la durée de vie des produits liés au numérique est donc essentiel. Des objets plus respectueux existent déjà, comme le Fairphone, dont la conception et la production ont été pensées pour intégrer des contraintes environnementales et de commerce équitable.

Par ailleurs, d'autres impacts sont également observables, tels que les impacts liés à la fabrication et aux déchets (seulement 15 % des smartphones sont collectés en fin de vie) ou les impacts liés à la surconsommation numérique.

Pour autant, le numérique peut être un outil contre l'obsolescence. Les consommateurs peuvent être orientés vers des produits plus durables, labélisés et détenant un compteur d'usage. HOP préconise d'ailleurs de développer ces compteurs sur le plus de produits possibles. C'est un outil intéressant permettant d'évaluer la valeur résiduelle d'un produit et de réduire les asymétries d'information.

Aussi, grâce au numérique, beaucoup d'entreprises s'orientent vers une consommation plus durable et un allongement de la durée de vie des produits (Plateformes Internet, etc.)

D'ailleurs, HOP a récemment lancé une plateforme Internet, produitsdurables.fr, dont le but est d'accompagner le consommateur à allonger la durée de vie des produits, à toutes ses étapes de cycle de vie.

Malgré tout, l'impact du numérique sur l'environnement a des effets négatifs, tels que l'effet rebond, qui a déjà été évoqué précédemment.

Cependant, grâce au numérique, l'économie collaborative et les usages alternatifs à l'achat du neuf se développent.

Parallèlement à ces initiatives, des actions doivent être mises en place concernant les fabricants pour qu'ils allongent la durée de vie de leurs produits. HOP a d'ailleurs porté plainte contre Apple. L'Italie a aussi récemment sanctionné Apple et Samsung suite à des dysfonctionnements après mises à jour du système d'exploitation.

L'association recommande donc de soutenir les logiciels libres, de dissocier les mises à jour de confort et de sécurité, d'imposer la réversibilité des mises à jour et d'accéder plus facilement aux pièces d'usure.

L'association HOP demande donc aux pouvoirs publics français et européens d'établir un indice de réparabilité ambitieux et de réguler les objets numériques, comme les smartphones.

**Frédéric BORDAGE**, Expert indépendant, Green IT.fr

Les deux tables rondes précédentes ont mis en lumière l'impact du numérique de manière générale. Je compléterai donc en donnant des repères utiles à chaque individu pour agir au quotidien.

Nous avons mené plusieurs études pour observer et analyser l'empreinte numérique :

- d'un salarié : étude WeGreenIT, pilotée par le WWF France et le Club Green IT,

<https://www.wwf.fr/projets/numerique-responsable>;

- d'un individu : étude GreenIT.fr (en cours de mise à jour),

<https://www.greenit.fr/2015/05/12/quelle-est-l-empreinte-environnementale-du-web/>

Les résultats ont montré qu'une journée de travail d'un salarié équivaut à :

- la consommation énergétique de cinq radiateurs électriques,
- aux émissions de gaz à effet de serre d'une voiture individuelle pendant 40 kms ;
- à la consommation d'eau de 8 packs d'eau.

Dans une entreprise, l'environnement de travail des utilisateurs (fabrication des ordinateurs et écrans principalement) et le service informatique (fabrication des équipements des collaborateurs de la DSI, m<sup>2</sup> de bureau et kms parcourus) sont les principales sources d'impact du numérique.

Les résultats corroborent ceux qui a été évoqué précédemment. L'essentiel des impacts se situe dans l'extraction des minerais et leur transformation en composants électroniques qui sont ensuite assemblés pour fabriquer des équipements électroniques : smartphone, ordinateur, écran, etc.

Par conséquent, pour réduire l'impact du numérique, il faut :

- fabriquer moins d'équipements et les utiliser plus longtemps.
- cesser de fabriquer des équipements dont la durée de vie est volontairement raccourcie par une conception de mauvaise qualité et / ou des leviers techniques qui déclenchent leur obsolescence.
- concevoir des services numériques plus sobres et dissocier les mises à jour correctives des mises à jour évolutives. Car on ne change pas nos équipements parce qu'ils ne fonctionnent plus, mais parce qu'ils « rament ». Et ils ralentissent à cause des mises à jour évolutives toutes plus lourdes les unes que les autres.

GreenIT.fr a recensé 4 gestes clés à retenir pour chaque individu :

1. utiliser le plus longtemps possible le matériel existant et éviter le suréquipement ;
2. éteindre les appareils et notamment les box ADSL et décodeurs TV ;
3. imprimer moins

4. éviter le Cloud, surtout en 4G dont l'impact environnemental est 20 fois supérieur à celui de l'ADSL.

Avec l'Iddri, la Fing, et le WWF France, nous avons remis en mars dernier à Brune Poirson et Mounir Mahjoubi le livre blanc « Numérique et environnement » qui contient 26 propositions d'actions concrètes pour aider les pouvoirs publics à réduire les impacts environnementaux du numérique, mais aussi faire du numérique un outil au service du développement durable.

Parmi ces propositions :

- dissocier les mises à jour correctives des mises à jour évolutives ;
- mettre à disposition les systèmes d'exploitation et drivers ;
- interdire les verrous logiciels
- et fournir un kit pédagogique aux enseignants sur le thème « numérique et environnement ».

Cette dernière mesure est critique et doit être menée à l'échelle de l'Éducation Nationale.

Pour conclure, je rappellerai que nous avons déjà à notre disposition une quantité informatique colossale. En 1969, nous sommes allés sur la Lune avec 70 Ko de données. Aujourd'hui, cela suffit à peine à envoyer un e-mail ! Il est temps d'apprendre à servir correctement de la puissance numérique à notre disposition